



Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon asbl

Réunion du Conseil d'Administration Date 15-03-2016 P.V. N°02

Présents : Président Jandrain D. - Sgt Lombaerts Ph. - Cpl Tordoir D. - Sp Romero A. - Sgt Froidcourt P.

Excusés : Maj Van Esbeen G.- Capt Dierickx T. - Capt Cappelle O.- Lt Maurer P.

Début de réunion : 19h15

Ordre du jour :

- débriefing AG 18/2
- choisir le Vice-président
- agression physique d'un pompier du poste de secours de Braine l'Alleud (suivi)
- abonnement soldat du feu (suivi)
- affiliations/désaffiliations UPSPBW (suivi)
- cotisations 2016 (suivi)
- divers

Débriefing AG 18/2

L'ensemble du CA a trouvé la présentation de la Fédération, par Quentin Grégoire, très positive lors de l'assemblée générale au poste de secours de Nivelles.

In fine, le nouveau Président de la FRCSPB semble être à l'écoute des problèmes rencontrés dans les postes de secours et attend de la part des Unions d'en faire part quand ceux-ci se présentent.

Choix du nouveau Vice-président UPSPBW

Comme suite à la démission du Vice-président Stéphane Bosteels, le CA présent a décidé à l'unanimité selon l'ART.32 des statuts de l'UPSPBW de nommer comme vice-président Philippe Lombaerts avec effet immédiat.

L'ensemble du CA félicite Philippe Lombaerts.

Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon ASBL

N° d'entreprise : 0634.869.453.

Siège social : Chaussée de Namur, 115 à 1300 Wavre

Président : Jandrain D. **Vice-Président:** Bosteels S. **Secrétaire :** Van Esbeen G. **Trésorier :** Maurer P.

Agression physique d'un pompier du poste de secours de Braine- l'Alleud

Pour rappel, Mr Albain Hayez du poste de secours de Braine-l'Alleud a été agressé physiquement en intervention alors qu'il venait en aide à une tierce personne. Il a été pris violemment à partie par un individu qui l'a frappé à la tête avec une bouteille champagne.

Nous avons décidé de contacter Mr Mugerli, conseiller en prévention pour la zone, pour avoir un avis par rapport à ce qui s'est passé, car beaucoup de pompiers sont dans le questionnement face à ce genre de situation qui devient fréquente.

Voici la réponse de Mr Mugerli, conseiller en prévention de la zone de secours BW.

Je pense que lors d'une agression, le personnel opérationnel doit, dans un premier temps, essayer de calmer les choses, même si cela ne doit pas toujours être très facile.

Si malgré tout, il y a agression et que le membre du personnel est blessé, il peut rentrer une déclaration d'accident de travail. Dans ce cas, et si cela s'avère nécessaire, la compagnie d'assurance veillera à lui octroyer les services d'un avocat.

Il peut néanmoins, s'il le désire, porter plainte à titre personnel, et là il a le droit de choisir son avocat.

S'il n'est pas blessé physiquement, mais choqué par l'agression, il peut également s'adresser directement aux conseillers en prévention-aspects psychosociaux du SPMT. Ces personnes sont :

- Mme Anne Claire Henry, tél. 0498/90.20.65

- Mme Virginie Di Giamberardino, tél. 0474/41.02.35.

Il est à noter que dans le cadre psychosocial, deux personnes de confiance seront désignées lors du prochain Comité Bien-être. Ces personnes sont à la disposition de tout travailleur qui en éprouve le besoin.

Ce point peut également être abordé lors d'une réunion du Comité Bien-être.

Il faut aussi signaler d'autres faits d'agression physique chez nos collègues notamment à :

- Thuin 28/2/2016

- Beaumont 13/3/2016

Nous allons interpeller prochainement la zone de secours, pour avoir un avis clair sur nos responsabilités en cas d'agression physique d'un intervenant qui userait de la force pour se défendre.

Abonnement magazine Soldats du Feu

Dimitri Jandrain a essayé de contacter, par mail, la comptabilité du magazine, sans succès, pour demander un abonnement annuel. Il va reprendre contact avec Gaëtan Plasman qui travaille pour le magazine.

Affiliations/désaffiliations

Les documents arrivent au compte goutte.

Cotisations 2016

Notre trésorier ne pouvant pas être présent pour cette réunion, nous n'avons pas de nouvelle information.

Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon ASBL

N° d'entreprise : 0634.869.453.

Siège social : Chaussée de Namur, 115 à 1300 Wavre

Président : Jandrain D. **Vice-Président:** Bosteels S. **Secrétaire :** Van Esbeen G. **Trésorier :** Maurer P.

Divers

Dimitri Jandrain propose aux membres du CA que l'Union offre l'inscription au tournoi de mini-foot de l'amicale des pompiers de Nivelles.

Le budget sera de 250 € pour l'inscription de 5 équipes. (1 par poste de secours)

Celui-ci comprend 50 € par équipe pour l'inscription au tournoi.

Pascal Froidcourt revient avec l'idée émise par Guy Van Esbeen de mettre sur pied un évènement sportif pour rassembler les pompiers de la zone de secours du BW.

Après discussions, nous partirions sur l'idée de créer un grand challenge sportif basé sur des épreuves du parcours canadien ouvert aussi aux autres casernes. Nous organiserions l'évènement au parc à mitrilles de Court-St-Etienne, qui se prête bien pour ce genre d'évènement.

Prochaine étape: création du projet afin d'avoir une idée des moyens matériels et humains à engager pour cet évènement et sa faisabilité.

Fin de la réunion : 20h40

Union Provinciale des Sapeurs-Pompiers du Brabant Wallon ASBL

N° d'entreprise : 0634.869.453.

Siège social : Chaussée de Namur, 115 à 1300 Wavre

Président : Jandrain D. **Vice-Président**: Bosteels S. **Secrétaire** : Van Esbeen G. **Trésorier** :Maurer P.